

vigueur.

Art.3 : M. le Maire de la commune de Villedoux, l' a.s.v.p de la commune de Villedoux et M.le Lieutenant de la gendarmerie de Nieul Sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art.4 : Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution à monsieur le Lieutenant de la gendarmerie de NIEUL SUR MER



Mme Elodie Le Roux,
A.S.V.P de la Commune
de VILLEDOUX

Fait à VILLEDOUX, le 11 Mars 2016
Le Maire,
François VENUTOZZI

Dans le délai de deux mois suivant sa notification, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Signature

Cachet